



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 61068

Texte de la question

M. Robert Poujade appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le service public des archives. A la suite des conclusions du rapport Braibant, la préparation d'un projet de loi avait été annoncée dès 1997 par Mme Trautmann, projet visant à moderniser notre législation sur les archives. Alors que la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 actuellement en vigueur dans ce domaine se révèle désormais inadaptée à l'attente des usagers des archives, aucun texte nouveau n'a à ce jour été déposé devant le Parlement. Aussi lui demande-t-il ce qu'il en est de l'élaboration de ce projet de loi très attendu.

Texte de la réponse

En réponse à l'honorable parlementaire, il est précisé que sur la réforme de la loi de 1979 sur les archives, la modification du régime de communicabilité des archives préconisée par le rapport Braibant est incluse dans l'avant-projet de loi relatif à la société de l'information qui sera prochainement déposé au Parlement. Pour ce qui concerne les conditions difficiles de fonctionnement des Archives nationales, elles sont dues en particulier à la saturation et à l'inadaptation des locaux. Il convient toutefois de souligner qu'en dépit de cette situation, cette institution continue à remplir ses missions essentielles, et notamment celle de communication au public des documents constitutifs de notre patrimoine historique. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales est une nécessité et le ministère de la culture est déterminé à faire avancer ce dossier. Les éléments techniques permettant au Gouvernement de prendre une décision à cet égard sont en cours de rassemblement et seront disponibles d'ici à l'été.

Données clés

Auteur : [M. Robert Poujade](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61068

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2764

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3980